AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-6-76211847

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 58 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 14 juin 1976

VIGNE

Pourriture grise (Botrytis) - Dans les secteurs habituellement soumis aux attaques de Pourriture grise, la mise en place d'un premier traitement fongicide anti-botrytis, doit être réalisée après floraison (stade nouaison).

Mildiou - La persistance du temps sec élimine tout risque de contamination par le mildiou et permet ainsi de repousser le nouveau traitement spécifique préventif.
Celui-ci ne pourra être envisagé qu'après totale défloraison (chute du capuchon floral).
Certains produits organiques de synthèse anti-mildiou ont une action non négligeable vis-à-vis de la Pourriture grise.

Tordeuses de la Grappe - Dans les vignobles d'altitude (en dessus de 300 m) l'activité des papillons de Tordeuses de la grappe a été nettement plus faible qu'en plaine. Aussi, dans ces situations (vignobles du Diois, notamment) le traitement insecticide curatif ne s'impose généralement pas. L'observation directe de glomérules permettra le cas échéant de réaliser très localement ce traitement.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures - Quelques taches sont apparues fin mai dans des situations très favorables.
Jusqu'à nouvel ordre, la protection ne s'impose que dans ce type de situation et en générale partout où les taches apparaitraient.

Tordeuse Orientale sur pêches et abricots - Dans l'ensemble des zones de la Drôme et de l'Ardèche situées au dessous de 200 m d'altitude le 1er vol est terminé, alors qu'il se poursuit partout ailleurs, mais le second vol a débuté avec le dernier réchauffement, de sorte qu'un traitement est nécessaire en toutes régions avant le 19 juin.

Carpocapse (pommes, poires, noix) - L'activité du premier vol s'est étendu à de nombreuses régions avec le fort réchauffement de la semaine écoulée.
Dans les régions déjà citées dans les bulletins précédents, le premier traitement devra être renouvelé entre le 17 et le 20 juin ou généralisé à toutes les plantations. Il sera étendu aux mêmes dates aux régions suivantes (toutes plantations).

(42) : 3 - 4 - 5 - 11 - 14 - (69) : 25 - 27 - 29 - 31 - 33 - 35 - 36
(01) : 42 - 43 - 44 - 46 - 47 - 51 - (74) : 61 - 62 - 63 - 68 - 69
(73) : 82 - 88 - 89 - 90 - (38) : 103 - 105 - 108
(26) : 123 - 125 - 126 - 128 - 130 - 136 - (07) : 146 - 151.

ATTENTION : ce traitement devra être étendu aux noyers.

Pou de San José - Dans toutes les zones contaminées, un premier traitement s'impose dès réception. On utilisera un produit à base de Parathion ou d'Oléoparathion (nombreuses spécialités) à raison de 30 gr/hl de matière active, ou de Méthidathion (Ultracide) à raison de 40 gr/hl de m.a. - On mouillera convenablement l'ensemble de la charpente.
Sur pêcher, ce traitement sera également efficace contre la cochenille du mûrier.

La section Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription par interim,

P. LATARD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.